

Comment remplir l'Annexe TT15 – Rajustements

Loi de la taxe sur le tabac

Remplissez cette annexe si vous souhaitez apporter des rajustements à la taxe à payer indiquée sur l'une des déclarations de taxe sur le tabac suivantes **pour la période couverte par votre déclaration**.

- Déclaration de taxe sur le tabac – TT101P
- Déclaration de taxe sur le tabac – TT101S

Un rajustement pourrait par exemple être nécessaire lorsqu'un remboursement doit être versé au ministère du Revenu à la suite d'une créance irrécouvrable assumée par le ministère, du paiement d'un solde en souffrance ou de la réduction de votre taxe à payer en raison d'un solde de compte créditeur.

Dénomination sociale	Votre dénomination sociale au complet, telle qu'elle figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère du Revenu (le ministère).	Montant des rajustements	Pour chaque motif justifiant un rajustement, indiquez le montant soustrait de la taxe à payer ou ajouté à la taxe à payer pour cette période de déclaration. Veuillez inscrire les montants créditeurs entre parenthèses ().
N° de référence MFTT	Votre numéro de référence MFTT, tel qu'il figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère.	Montant total des rajustements	Montant net de tous les rajustements demandés.
Période de déclaration	Dates du début et de la fin de la période couverte par la déclaration (année/mois/jour).	Report du total	Reportez le montant total des rajustements demandés au titre de la méthode d'achat , à la ligne 7 de la Déclaration de taxe sur le tabac – TT101P. Reportez le montant total des rajustements demandés au titre de la méthode de vente , à la ligne 12 de la Déclaration de taxe sur le tabac – TT101S.
Motifs des rajustements	<p>Veillez expliquer les rajustements apportés au montant de la taxe à payer.</p> <p>Si vous soumettez une déclaration pour créance irrécouvrable, veuillez joindre une copie signée de la Demande de créance irrécouvrable.</p> <p>Si le rajustement sert à rembourser le ministre des Finances à la suite de l'acquittement, par un créancier, d'une dette pour laquelle un remboursement de taxe avait été demandé et accordé, veuillez joindre une copie de l'original de la Demande de créance irrécouvrable, ou en faire référence.</p>		

Renseignements Sans frais 1 866 ONT-TAXS
(1 866 668-8297)

Appareil de télécommunications pour sourds - ATS (téléimprimeur)
1 800 263-7776

Site Web ontario.ca/revenu